

Paudex, le 18 juin 2015

USPI INFO n° 13/2015

Politique : L'ASLOCA s'apprête à lancer une initiative « Pour des loyers abordables »

Lors de son assemblée des délégués du 20 juin 2015, l'ASLOCA devrait proposer de lancer, au niveau fédéral, une initiative populaire « Pour des loyers abordables ». Il serait prévu notamment que la Confédération, en collaboration avec les cantons, encourage l'offre de logements à loyers bon marché dans toute la Suisse. La part de ces logements devrait s'élever à 10 % dans le cadre de nouvelles constructions. Enfin, un droit de préemption légal en faveur de la collectivité publique serait prévu, afin de permettre la construction de tels logements.

L'ASLOCA devrait lancer une initiative populaire fédérale « Pour des loyers abordables ». Cette initiative prévoirait d'imposer, sur tout le territoire suisse, une politique du logement favorisant la construction de logements à loyer abordable, par le biais notamment de quota plafonné à 10 % de ces logements pour toute nouvelle construction et d'un droit de préemption légal en faveur de la collectivité publique. En outre, les programmes d'encouragement en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments ne devraient pas conduire à une diminution d'un loyer abordable pour les locataires.

S'il est vrai que l'offre de logements doit répondre aux besoins des différentes catégories de la population, les moyens prévus pour y parvenir doivent être vivement rejetés. Il est en effet inadmissible de prévoir un droit de préemption légal en faveur de la collectivité publique qui porte une grave atteinte à la garantie de la propriété. Le propriétaire ne pourrait plus choisir librement à qui il souhaite vendre sa parcelle et un tel droit créera de l'insécurité juridique. Par ailleurs, une fois que la collectivité publique sera en mains d'une parcelle, des études devront être réalisées et le processus législatif se mettra aussi en route, ce qui ne manquera pas de prendre beaucoup de temps. La collectivité publique ne doit pas se transformer en promoteur immobilier, mais se limiter à fixer des conditions cadres pour faciliter la construction de logements, et pas uniquement ceux d'utilité publique.

M. Hugues Hiltbold, président de l'USPI Suisse et conseiller national, a déjà pu exprimer son opposition à une telle initiative qui ne tient notamment pas compte des réalités de logements différentes d'un canton à l'autre.

Si cette initiative devait être lancée et déposée, l'USPI Suisse ne manquera pas d'intervenir afin de protéger la garantie de la propriété privée, droit constitutionnel fondamental.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire


Frédéric Dovat